

Tournoi « entre Amis » du CTT Val d'Attert

Règlement 2024

1) DATE : le dimanche 26 mai 2024

2) LIEU : Hall sportif "Um Bruch", 3 Rue Au Village, 6717 Tontelange

3) ORGANISATION : Club de Tennis de Table du Val d'Attert asbl (Lx120)

4) AUTORISATION : Ce tournoi est autorisé sous le n° 2023-2024-33 et se joue suivant les règlements et statuts de la F.R.B.T.T. ; il s'agit d'un tournoi amical, les résultats des joueurs ne seront pas comptabilisés pour leur fiche personnelle.

5) INSCRIPTIONS :

- Le tournoi est réservé aux personnes affiliées à un club de la province de Luxembourg de la F.R.B.T.T. avec un classement supérieur ou égal à E6
- Les inscriptions sont enregistrées uniquement par email adressé à tournoi@cttattert.be pour au plus tard le mercredi 22-05-2024 à minuit, en mentionnant nom, prénom, classement actuel (qui sera corrigé si nécessaire avant le début du tournoi), club d'affiliation
- Un **nombre maximal de 64 inscrits** est accepté ; *La notification de tout désistement aussi tôt que possible offrira une possibilité à une autre personne !*

6) MATCHES et ORGANISATION

- Les matches se jouent en trois sets gagnants de 11 points, avec un handicap éventuel au début de chaque set, sur base de la table d'application en coupe provinciale ; les classements pris en considération seront les nouveaux classements au terme de la saison 2023-2024 (avant tout ajustement sur réclamation)
- Il sera fait usage de 16 tables ainsi que de balles blanches agréées 3 étoiles
- Le joueur vainqueur est tenu de ramener, après vérification, la feuille de résultat auprès de la table d'arbitrage. La balle et le stylo doivent être laissés à la table
- Les joueurs participants devront s'être présenté à la table d'arbitrage pour 9h15 sous peine d'annulation de leur participation
- Les rencontres se déroulent sur 6 tours ; les rencontres de chaque tour sont déterminées par le programme de gestion du tournoi construit sur le principe d'un système suisse
- En cas de nombre impair de participants, un joueur fictif 'bye' sera présent ; les classements s'effectuent donc au premier chef sur le nombre de matchs perdus

Le principe du tournoi suisse est que chaque joueur sera opposé à un adversaire qui a fait, jusqu'à présent, aussi bien (ou mal) que lui dans ledit tournoi.

7) ÉQUIPEMENT DES JOUEURS / JOUEUSES : Chemisette ou blouse de sport, short ou jupe de sport, chaussures de sport ; la couleur de la chemisette, du short ou de la jupe, doit être nettement différente de celle de la balle blanche utilisée.

8) DROIT D'INSCRIPTION : La participation est gratuite.

9) JUGE-ARBITRE : Les membres du CTT Val d'Attert en charge de la gestion du programme du système suisse prennent toutes les dispositions, mesures ou décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.

10) DIVERS

- ✓ Possibilité de vestiaires et de douches.
- ✓ Petite restauration non-stop.
- ✓ Il est interdit de fumer dans le bâtiment où est organisée la compétition.
- ✓ L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

13) CONTACT : tournoi@cttattert.be – M. Jean-Marc Poncelet (00352691/24.25.26) / M. Jean-Luc Delhove (0032499/25.24.36)

14) COVID : selon protocole Adeps et mesures sanitaires officielles en vigueur ce jour-là.